

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 9 janvier 2017 de 20h30 à 23h10

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud, DEFORGE Marc et THILL Sébastien

Absent excusé : WOLTER Sylvain

Secrétaire de séance : DESIRANT Françoise

En début de séance, Madame le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux a rassemblé 144 personnes.

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2016

Le précédent compte-rendu est approuvé par 8 voix pour et deux abstentions.

Consultation assurances statutaires

Le Centre de Gestion lance une consultation sur le contrat d'assurance relatif aux risques statutaires des agents (décès, arrêt maladie, arrêt maternité, ...). Actuellement, la mairie est assurée chez Kestler Collectivité.

La Commune d'Ecury sur Coole charge le Centre de gestion de la mise en concurrence du contrat d'assurance et de la négociation d'un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Elle se réserve la faculté d'y adhérer.

Vote à l'unanimité

Mise aux normes accessibilité Salle des fêtes / ancienne école : choix des entreprises de menuiserie

Lors de la dernière réunion de conseil, des précisions devaient être demandées aux deux entreprises consultées. Les travaux à réaliser sont les suivants : changement de la porte de communication entre le hall d'entrée et la grande salle, ajouter une tablette au bar et poser une porte coulissante aux sanitaires PMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Joel Renaut pour un montant de 2 082.77€ TTC.

Les artisans de la Coole ont été retenus pour refaire l'entrée de la salle des fêtes (carrelage et plinthes cassés) pour un montant de 873.36€ TTC. Ils combleront également l'espacement du tapis à l'entrée de l'ancienne école pour un coût de 286.80€ TTC

Mise aux normes accessibilité ERP/IOP : Demandes de subventions (DETR, région)

Pour la mise en accessibilité des locaux de l'aérodrome, la commune a sollicité 4 entreprises. Deux d'entre elles ont répondu, à savoir : Boituzat et Colas. Des précisions doivent être demandées aux entreprises.

Un conseil exceptionnel aura lieu le lundi 16 janvier. Avec le complément d'informations des sociétés, les élus pourront retenir une entreprise. Ensuite, le conseil décidera de déposer une demande de DETR à la préfecture et une demande de subvention auprès de la région au titre de l'aide aux petites communes.

Le Département ne sera pas sollicité car l'opération ne correspond pas à ses critères de sélection.

Choix d'un système de chauffage pour l'atelier et demande de subvention

Lors de la réhabilitation de l'atelier municipal, un panneau rayonnant avait été installé. Les consommations électriques se sont accrues de façon significative, sans résultat probant au niveau de la température ressentie, ces dernières années. Les employés nous signalent qu'il y fait, malgré tout, très froid.

Un autre système de chauffage est à l'étude. Dans un premier temps, la réflexion s'est portée sur un aérotherme alimenté au gaz mais cela nécessitait une citerne eu égard à la consommation attendue ; cette proposition a été écartée.

Ensuite, une entreprise a été sollicitée pour chiffrer l'installation d'un poêle à pellets. Le conseil décide de demander un devis à d'autres entreprises. Le dossier est ajourné.

Sélection professionnelle personnel administratif

Notre agent administratif peut prétendre à la sélection professionnelle, qui lui permettrait de devenir titulaire. L'agent sera convoquée à un entretien, pour évaluer ses connaissances et ses compétences.

Au préalable, la commune doit retourner un rapport pour s'assurer de l'éligibilité de l'agent. Après avis du comité technique, le conseil devra délibérer.

Calendrier des animations 2017

Le repas dansant du 18 mars est confirmé.

Pour le 14 juillet, les élus se donnent le temps de la réflexion pour connaître leur éventuelle disponibilité à cette date : les congés et disponibilités de tous, ne sont pas encore connus.

Un repas à destination des aînés sera proposé le 12 novembre.

Questions diverses

Bilan des permanences entre le 1 février 2016 et le 6 janvier 2017 :

Lundis : fréquentation moyenne de 4.7 personnes ; 2 permanences sans public

Judis : fréquentation moyenne de 1.4 personnes ; 11 permanences sans public

Vendredis : fréquentation moyenne de 2.7 personnes ; 4 permanences sans public

Récapitulatif des impôts locaux 2016 perçus:

Taxe d'habitation : 49 879 €

Taxe foncière : 51 084 €

Taxe foncière non bâti : 7 708€

Cotisation Foncière des Entreprises : 5 218€

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 2 820€

Sous l'impulsion de la ville d'Épernay, la commune avait intenté une procédure judiciaire avec 42 autres communes pour annuler la redevance d'étiage instaurée par les barrages réservoirs du bassin Seine Grands Lacs. La demande avait été déboutée en première instance.

La commune d'Ecury a souhaité faire appel de la décision, au même titre que 8 autres communes. La décision vient d'être rendue ; la cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal administratif. Le montant des frais judiciaires incombant à notre commune pour avoir fait appel s'élève à 122.10€.

Les élus sont allés visiter le chalet de l'aérodrome le 26 décembre dernier. Il est dans un triste état. Les conseillers s'interrogent sur le devenir de ce bâtiment.

La Région en partenariat avec les conseils départementaux ont engagé la mise en œuvre d'un projet de déploiement du Très Haut Débit par fibre optique sur tous les territoires. Un cahier des charges pour délégation de service public relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau très haut débit, est au stade d'être finalisé. Une demande de co-financement a déjà été déposée auprès de l'Etat. Un délégataire devrait être choisi fin 2017 et ainsi démarrer les travaux fin 2018 pour une durée estimée à 6 ans.

À l'écoute du discours de Madame le Maire lors des vœux de la commune, Monsieur Patrice BIERI a été surpris d'apprendre la remise en route des cloches de l'Eglise pour indiquer les heures de la journée.

Il estime qu'à l'heure actuelle, la laïcité doit prédominer et que la mairie doit respecter ce principe. En l'occurrence : réserver uniquement la sonnerie des cloches aux événements religieux.

Il est à noter que ce sujet a été abordé lors de la séance de conseil de septembre 2016 et a été retranscrit dans le compte rendu correspondant.

Après lecture des courriels, le conseil maintient sa position à savoir, faire sonner les cloches pour marquer les heures de la journée et ainsi donner satisfaction aux Ecuriots qui ont connu dans leur enfance, la sonnerie des heures.

Lors de la prochaine séance de conseil qui aura lieu le lundi 6 février, l'heure de convocation sera avancée à 20h car la Fondation du Patrimoine viendra expliquer à la commune, la procédure pour lancer une souscription. Cette démarche a pour objet, la réfection de la façade de la salle des fêtes.

Arnaud Mathiotte relaie la demande de Monsieur et Madame Palussière, qui souhaiteraient la pose d'un ralentisseur chemin des Hauts. La mairie leur donnera une réponse.

Françoise Désirant informe l'assemblée qu'elle se renseigne toujours pour la réfection des tombes des prêtres, situées dans le cimetière de la commune. Il semblerait que cette charge incombe à la paroisse. Madame Désirant continue ses investigations.

Prochaines réunions

Conseil municipal : lundi 16 janvier 2016 de 20h00 à 20h30

Commission animation : lundi 16 janvier à 20h30

Conseil municipal : lundi 6 février à 20h00